

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 23 AVRIL 2019 PORTANT COMPOSITION DU JURY
DU CONCOURS INTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE CLASSE NORMALE
SESSION 2019**

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND – CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

VU la loi n°83-634 du 11 janvier 1984 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation Nationale ;
VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
VU le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
VU l'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
VU l'arrêté du 28 janvier 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours interne de secrétaire administratif de classe normale, session 2019 est constitué comme suit :

Présidente : Madame Peggy VOISSE, Secrétaire Générale – DSDEN du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand.

Membres :

- M Emmanuel BERNIGAUD, Attaché Principal d'Administration – Rectorat, Clermont-Ferrand ;
- Mme Isabelle DELFAU, Attachée Principale d'Administration – Lycée La Fayette, Brioude ;
- Mme Jennifer FUZET, Attachée Principale d'Administration – Lycée La Fayette, Brioude ;
- M. Lionel MASTRAS, Assistant Ingénieur – UCA, Clermont-Ferrand
- M. Hugo MOURTON, Attaché d'Administration – DSDEN du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand ;
- Mme PETITFRERE-MASTRAS, Attachée Principale d'Administration – DSDEN du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand ;
- Mme Angélique ROBIN, Secrétaire administrative de classe supérieure – Lycée R. Claudres, Clermont-Ferrand ;

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé

Benoit DELAUNAY